

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 26 JUILLET 2018 A 19 H 30**

Présents : MMS DEGENEVE Alain, SONGIS-WOJCIK Karine, COHEN Jean-Yves, COLLOUD Jean-François, CRAYSTON José, FELISAZ Raphaël, FROSSARD Nicolas, MERMET-BOUVIER Solange, VUATTOUX Laurent.

Absent excusé : MONCHATRE Fabien, WIART Odile.

Monsieur FROSSARD Nicolas a été nommé secrétaire de séance.

ACCEPTATION A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 JUILLET 2018.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe qu'un point a été ajouté à l'ordre du jour : deux décisions modificatives, une sur le budget principal et l'autre sur le budget des remontées mécaniques.

VOTE DU TARIF DE LA CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Monsieur le Maire propose que le tarif du ticket de cantine passe de 5 € à 5,05 € au 1^{er} septembre 2018 (idem SIVU de l'Ecole Intercommunale du Val d'Hermone), soit une hausse de 0,05 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adoption d'une délibération en ce sens.

DELIBERATION A ADOPTER DANS LE CADRE DE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT DES ALPES DU LEMAN

Monsieur le Maire donne lecture d'une communication de l'Office du Tourisme des Alpes du Léman sur la dissolution du Syndicat des Alpes du Léman et de la nécessité, pour chaque commune membre, de prendre une délibération concordante. Un modèle de délibération a été présenté ainsi qu'une annexe précisant les conditions budgétaires relative à la dissolution. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adoption d'une délibération selon le modèle et les conditions financières proposées.

DEMANDE DE SERVITUDE DE PASSAGE D'UN ADMINISTRÉ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une servitude de passage a été sollicitée par un usager, notamment sur une parcelle appartenant à la commune. Le projet d'acte a été transmis par le notaire concerné. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adoption d'une délibération. Aucune observation particulière n'est formulée par le Conseil Municipal sur ce projet.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire propose qu'une décision modificative soit adoptée sur le budget principal afin de tenir compte de la reprise de résultat de clôture du CCAS suite à la suppression de ce dernier.

Concernant le budget des remontées mécaniques, une décision modificative est proposée afin de faire concorder le montant apparaissant en recettes d'investissement avec le montant inscrit au compte administratif et sur les délibération d'affectation des résultats (delta de 22.49 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adoption de deux décisions modificatives.

QUESTIONS DIVERSES

Contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS) : le Conseil Départemental de Haute-Savoie a décidé l'attribution des subventions suivantes au titre du CDAS :

- 28 000 € pour l'agrandissement de la salle des fêtes
- 35 000 € pour la réhabilitation de l'ancien presbytère
- 2 700 € pour l'achat d'un panneau lumineux
- 5 000 € pour l'aménagement au cimetière.

Informatisation de la vente des tickets de cantine et de garderie :

Installation d'un module complémentaire sur Berger-Levrault afin de dématérialiser la facturation des tickets de cantine et de garderie. Inscription uniquement par mail et téléphone à l'agence postale et facturation par prélèvement.

Pour la cantine : maintien de la limite du vendredi midi pour une inscription à la cantine la semaine suivante.

Pour la garderie : il est proposé de ne plus imposer l'inscription. Facturation à la présence.

Rallye du Mont-Blanc: affiche à venir. La route entre la place de la Mairie et le Col des Arces sera interdite à la circulation par arrêté préfectoral le vendredi 7 septembre 2018 de 12h00 à 00h00.

Le Maire
Alain DEGENEVE

